

LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

2018/2019

Pour les diplômes de l'enseignement professionnel de l'Education Nationale
(À l'exception du D.E.E.S., du D.E.E.T.S., du D.E.M.E., du DCG et du DSCG)

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde
Desrochers 97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 64 83 83

Horaires d'ouverture au centre de validation :
lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/
16h00 - mercredi, vendredi : 8h30/ 12h30

Email : dava@ac-martinique.fr

N°	LES ETAPES	LE PLANNING	Observations
1	S'inscrire à une réunion d'information à partir du site : www.francevae.fr	Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr	Pour s'inscrire, se rendre sur le site www.francevae.fr , choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.
2	Aide au choix du diplôme (Etude personnalisée obligatoire)	Au GIPFCIP sur rendez-vous uniquement	Pour obtenir le rendez-vous, il vous faut avoir votre attestation de participation à la réunion d'information.
3	Dépôt du livret 1 (Demande de recevabilité) selon résultat de l'étude personnalisée <i>(Elle contrôle la conformité de la durée effective d'activité par rapport à la durée requise (un an minimum) et vérifie le rapport direct des activités déclarées par le candidat avec les activités du référentiel du diplôme visé)</i>	Au GIP-FCIP sur rendez-vous uniquement : Du vendredi 05 janvier 2018 au mardi 15 mai 2018 et Du vendredi 14 septembre 2018 au mardi 30 octobre 2018	Le livret 1 dactylographié et relié doit être transmis en 2 exemplaires, accompagnés de 2 enveloppes à fenêtre 11cmx22cm, affranchies (tarif en vigueur) avec la copie du résultat de l'étude personnalisée
4	Résultat de la Recevabilité	Réponse transmise par courrier au candidat dans les 2 mois suivants le dépôt du livret 1	Conformément à la réglementation, la recevabilité est valable jusqu'à disparition du diplôme ;
5	Inscription à l'examen	Sur internet à l'adresse suivante : www.ac-martinique.fr rubrique « EXAMENS CONCOURS » Du vendredi 07 septembre 2018 au jeudi 13 septembre 2018 (pour les candidats qui déposent leur livret 2 en septembre 2018) Du vendredi 07 décembre 2018 au jeudi 13 décembre 2018 (pour les candidats qui déposent leur livret 2 en décembre 2018)	Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.
6	Dépôt du livret 2	A la Division des Examens et Concours du Rectorat site de Terreville - SCHOELCHER aux heures d'ouverture du service : du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 / lundi et jeudi de 14h30 à 16h30 Du vendredi 07 septembre 2018 au vendredi 14 septembre 2018 et Du vendredi 07 décembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018	Le livret 2 relié, doit être remis en trois exemplaires accompagnés de 2 enveloppes à fenêtre 11cm x 22cm affranchies (tarif en vigueur), de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription sur internet Attention pour les demandes de BTS vous devez également joindre une copie numérisée du livret 1 et du livret 2 sur clé USB, les fichiers contenus sur cette clé devront porter votre nom Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, une copie en 2 exemplaires du livret 1 (de préférence réactualisé) doit être jointe au livret 2 Tout dossier incomplet ou non-remis annulera la pré-inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise des dossiers.
7	Entretien avec le jury, s'il y a lieu	Selon les diplômes (ces dates ne concernent que les jurys de la Martinique, pour les jurys hors académie, les dates vous seront précisées ultérieurement) : Octobre/Novembre 2018 (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en septembre 2018) Février/Mars 2019 (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en décembre 2018)	Lieu indiqué sur la convocation
8	Résultat des jurys de VAE	Dans le mois suivant la tenue du jury de VAE	Résultats transmis par courrier au candidat